MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

dgac direction générale de l'Aviation civile
DSNA

DIRECTION DES SERVICES DE LA NAVIGATION AERIENNE

Athis-Mons, le 21 juin 2021

Direction des Opérations

Direction

NOTE

à

Chefs CRNA
Chefs SNA
Chef SIA
Chef CESNAC

Nos réf. : 21/60/DO/DSNA
Affaire suivie par : Guillaume BLANDEL
Tél : 01.69.57.71.60 – Fax : 01.69.57.73.73.

OBJET : CONSIGNE DES CONGÉS

Dans le cadre de la gestion des congés pour les personnels ne pouvant bénéficier de Compte Epargne Temps, la date limite de prise des congés 2021 est fixée au 6 mars 2022.

Pour les années suivantes, la date limite de prise des congés de l'année N est fixée à la fin des congés de février de la dernière zone de métropole de l'année N+1.

Le Directeur des Opérations
Guillaume BLANDEL

Copie : DSNA, SDRH